



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Demande d'autorisation du projet d'augmentation des bains de galvanisation de SFMI CHARQUEMONT.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SFMI CHARQUEMONT

Raison sociale

SFMI CHARQUEMONT

N° SIRET

39205635400054

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MAITRE

Prénom(s)

Frederic

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A, 1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

SFMI CHARQUEMONT est un spécialiste renommé de la fabrication d'articles métalliques de grande qualité et de haute précision pour l'industrie du luxe (fabrication et laquage de stylos, briquets, bijoux, lunetterie, maroquinerie). Le groupe connaît une croissance de 20% par an depuis 8 ans environ. Sur la commune de Charquemont dans le Doubs (25), SFMI CHARQUEMONT exploite un nouveau site réceptionné fin mai 2025 et répondant à l'arrêté préfectoral d'enregistrement n° 25-2024-03-22-00003 du 22/03/2024. SFMI CHARQUEMONT souhaiterait augmenter sa capacité de production sur ce site en implantant de nouveaux bains de traitement de surface dans ces locaux existants.

4.2 Objectifs du projet

Pour répondre à la demande de ses clients, SFMI CHARQUEMONT souhaiterait : -créer un stockage de cyanure de potassium et de cyanure de cuivre; -ajouter des bains de dépôts acides/bases sur la ligne de bains déjà présente; -doubler cette ligne de bains.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pas de phase travaux. Il n'est pas prévu la construction de bâtiment supplémentaire (absence d'augmentation de la surface de plancher), ni d'augmentation de la surface imperméabilisée du site par rapport à la situation actuelle.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Se reporter à l'annexe 0 du dossier pour plus de précisions.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier de demande d'autorisation préfectorale d'exploiter est en cours de rédaction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Creation du stockage de cyanure Augmentation des bains de galvanisation cyanures Augmentation des bains de galvanisation non cyanures Augmentation de la quantite de liquides toxiques Ajout de cuves de GPL	(300, kilogrammes) (950, litres) (2460, litres) (814, litres) (7,8, tonnes)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 5 Voie : Rue Pierre Fresard

Lieu-dit :

Localité : 5 Rue Pierre Fresard 25140 Charquemont

Code postal : 25140 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°49'27"E Lat. : 47°12'10"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site, incluant le projet, est soumis au reglement de PLU de la commune de Charquemont. Le site est implante en zone Uy.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du site, incluant le projet, n'est pas situé au sein d'une ZNIEFF de type I ou II. A titre informatif, on recense plusieurs ZNIEFF autour du terrain d'implantation du projet. La ZNIEFF continentale de type I la plus proche est située à 2,1 km au Sud Ouest) (n° 430002328)
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune de Charquemont (25140) est classée en zone montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du site, incluant le projet, n'est pas dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Charquemont (25) n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le terrain d'implantation du site, incluant le projet, est localisé dans le parc naturel régional du Doubs Horloger (n° FR8000058). Il n'est pas localisé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du site, incluant le projet, n'est pas situé sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du site, incluant le projet, n'est pas localisé dans ou aux abords d'un monument historique, d'un bien inscrit ou site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du site, incluant le projet, n'est pas localisé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Charquemont (25) n'est pas couverte par un PPRN ou PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune de Charquemont (25) n'est pas couverte par un PPRN ou PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du site, incluant le projet, n'est pas localisé sur des sols pollués référencés dans l'inventaire BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La commune de Charquemont (25) n'est pas située dans une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du site, incluant le projet, n'est pas localisé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du site, incluant le projet, n'est pas localisé dans un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du site, incluant le projet, n'est pas situé en zone Natura 2000. On recense deux zones Natura 2000 au plus proche du terrain d'implantation du projet : - « Vallée du Dessoubre » (FR4301298) - Zone spéciale de conservation (Dir. Habitats) - « Vallée du Dessoubre » (FR4312017) - Zone de Protection Spéciale (Dir. Oiseaux)
D'un site classé ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du site, incluant le projet, n'est pas localisé dans un site classé. Le site classé le plus proche est situé sur la commune de Charquemont (25). Il s'agit des Rochers de la Cendrée à environ 2,3 km au Sud du terrain d'implantation du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau supplémentaire que ceux générés par l'activité actuelle du site. Incidence nulle du projet
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit de construction ou d'extension. Incidence nulle du projet
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne prévoit de construction ou d'extension. Le projet prévoit la mise en place de 2 cuves enterrées de propane de 3,2 tonnes chacune. Incidence négligeable / non significative du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne prévoit de construction ou d'extension. Le projet prévoit la mise en place de 2 cuves enterrées de propane de 3,2 tonnes chacune. Incidence négligeable / non significative du projet
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de modification dans la consommation actuelle du site en eau potable/assainissement. Incidence nulle du projet
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du projet se situe en Zone d'Activités. Il n'est pas prévu de défrichement dans le cadre du projet. Le terrain ne présente pas de sensibilité particulière vis-à-vis de la faune et de la flore. Incidence négligeable / non significative du projet
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du projet n'est pas situé en zone Natura 2000. On recense deux zones Natura 2000 (n° FR4301298 & n° FR4312017) au plus proche du terrain d'implantation du projet. Le terrain d'implantation du projet est séparé des zones Natura par de nombreuses infrastructures telles que routes, habitations, terres agricoles et forestières qui morcellent le fonctionnement écologique du territoire et séparent de fait le projet de
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne prévoit de construction ou d'extension. Incidence négligeable / non significative du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des risques technologiques. Incidence nulle du projet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site n'est pas concerné par des risques naturels. Incidence nulle du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de modification sur les points de rejets actuels dans l'atmosphère (qui font l'objet d'entretiens périodiques). Incidence nulle du projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de modification du flux logistique. Il est estimé au niveau du site à 2 poids lourds + 10 messageries en horaire de journée. Le trafic VL correspond au flux de personnel journalier (239 places de parking). Incidence faible / limitée du projet.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le terrain d'implantation se situe en Zone d'Activités. Les machines (non impactées par le projet) utilisées sont installées à l'intérieur du bâtiment pour limiter les émissions sonores vers l'extérieur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les émissions sont captées et traitées avant rejet à l'atmosphère (fumées/vapeurs/poussières). Les installations font l'objet d'entretiens périodiques. Le projet ne modifie pas ces émissions. Incidence nulle du projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le site se situe en Zone d'Activités. Pas de modification des machines dans le cadre du projet. Incidence nulle du projet.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à générer des émissions lumineuses. Incidence nulle du projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Sans objet.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les émissions sont captées et traitées avant rejet à l'atmosphère (fumées/vapeurs/poussières). Les installations font l'objet d'entretiens périodiques. Le projet ne modifie pas ces émissions. Incidence nulle du projet.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Pas d'impact du projet sur les rejets d'eaux usées. L'ensemble des eaux pluviales de toiture et de voiries sont rejetées et infiltrées dans le bassin d'infiltration (doline) ou noues d'auto-infiltration (présence séparateur hydrocarbures pour eaux de voirie PL). Incidence nulle du projet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le tri 7 flux des déchets liés à l'activité de stockage est réalisé. Les déchets sont si possible recyclés ou valorisés énergétiquement. Les déchets dangereux produits sont collectés par des prestataires agréés. Incidence faible / limitée du projet
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne prévoit de construction ou d'extension. Incidence nulle du projet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet ne prévoit de construction ou d'extension. Incidence nulle du projet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés, selon consultation du site des Missions Régionales d'Autorité Environnementale (MRAe) sur les avis rendus en Bourgogne - Franche-Comté depuis 2018 (<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-r305.html>).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences de l'installation n'ont pas d'effets de nature transfrontaliere.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Voir annexe

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures d'évitement et de réduction sont présentées dans l'annexe. -Absence de prélèvement d'eau dans le milieu naturel (forage, puits). -Absence de rejets d'eaux industrielles avec un recyclage (STEP interne) des eaux. -Utilisation rationnelle de l'eau pour les procédés
-Le projet ne prévoit pas de modifications sur la thématique des nuisances

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne prévoit de construction ou d'extension. Le projet n'implique pas la mise en oeuvre de nouveaux procédés qui pourraient engendrer de nouveaux impacts environnementaux pour le site et le voisinage. Le projet et les nouveaux équipements ne présentent pas de nouvelle odeur ou de rejet à l'atmosphère.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

MAITRE

Prénom

Frederic

Qualité du signataire

CEO

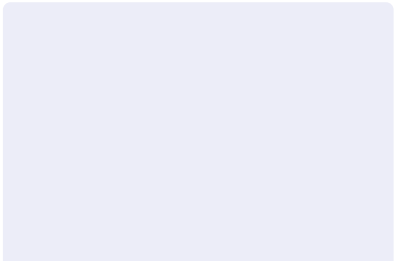
À

Charquemont

Fait le

29-10-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)